

Communiqué

- le 10 mars 2009 -

FINANCIERE DE CHAMPLAIN PREND LE VIRAGE DU NON COTE AVEC SIPAREX :

LANCEMENT DU FCPI ISF CHAMPLAIN INNOVATION

Société de gestion spécialiste du développement durable, Financière de Champlain, lance, en partenariat avec Siparex, l'un des groupes majeurs de capital investissement indépendant, un FCPI centré sur les thématiques du développement durable.

Depuis l'origine, la gestion actions est au cœur de l'activité de Financière de Champlain. Qu'est ce qui vous a amenés à faire un pas vers le non coté, dans le contexte actuel ?

« Le cœur du métier de Financière de Champlain c'est d'abord l'expertise sur les secteurs liés au développement durable. Le lancement de Champlain Innovation nous permet d'étendre cette expertise à un nouveau type d'actif. Depuis quelques années déjà, nous étions régulièrement contactés par des entreprises innovantes, à la recherche de financement, attirées par notre expertise dans le domaine de l'environnement. Certains projets comportaient une valeur ajoutée environnementale importante et nous réfléchissions à un véhicule financier adéquat pour pouvoir accompagner en amont ces sociétés.

La conjoncture actuelle nous a décidés à franchir le cap. Les sociétés innovantes souffrent aujourd'hui de réels problèmes de financement. Quand les crédits bancaires se tarissent et que les marchés privilégient la liquidité, le Private Equity redevient un mode de financement privilégié.

Aux Etats-Unis, comme en Europe, les technologies propres sont au cœur des politiques de relance et de création d'emploi et les niveaux de valorisation de ces sociétés sont attractifs. Le timing semblait donc opportun. Restait à trouver le bon partenaire...

Avec Siparex, nous partageons une même vision du rôle de l'éthique : face aux excès des marchés financiers, remettre la finance au service de l'économie réelle. La France doit impérativement combler son retard dans les eco-industries afin de ne pas rester à l'écart de la prochaine révolution industrielle, celle d'une économie réorientée vers une croissance soutenable. »

Jean – François DESCAVES – Président et Directeur de la gestion.

Code ISIN : part A FR0010720649
www.financierede Champlain.fr

Une allocation prudente

L'allocation du FCPI Champlain Innovation se répartit classiquement en 2 poches :

- ➔ 60% minimum investis dans des PME européennes innovantes éligibles
- ➔ 40% maximum investis de façon prudente dans des fonds monétaires euros.

Un partenariat original

Nos complémentarités avec Siparex vont au-delà d'une logique purement fonctionnelle (coté/non coté). Tout au long du processus, nous apportons notre expertise et notre notoriété dans l'univers du développement durable et Sigefi Ventures Gestion, filiale du groupe Siparex, ses 30 années d'expérience dans le capital investissement. Le fonds est distribué pas les équipes commerciales de Financière de Champlain.

Champlain Innovation : le FCPI de l'économie durable

Notre objectif commun, au travers de ce FCPI, est de promouvoir l'innovation au service d'une croissance durable.

La préservation de l'environnement et du capital humain étant, pour Financière de Champlain, les piliers d'une économie durable, deux thématiques d'investissement prioritaires ont été retenues : la **préservation de l'environnement et la santé**. Le point commun à ces 2 thématiques est qu'elles offrent une bonne **visibilité**. L'augmentation du nombre de personnes dépendantes, par exemple, constitue une tendance durable : de 1,3 M d'individus à 2 M en 2015. L'évolution des comportements (bio, médecines préventives...) induira également de nouveaux besoins auxquels l'innovation apportera des solutions.

Richesse de l'univers d'investissement

L'une des spécificités du fonds réside dans son approche très large des enjeux du développement durable, qui offre un vaste potentiel d'investissement :

- ➔ **Concernant la santé**, le FCPI Champlain Innovation investira notamment dans le vieillissement de la population (équipement médical, prothèses), la sécurité alimentaire, l'agriculture biologique, les médecines préventives ...
- ➔ **Dans le domaine de l'environnement**, outre nos thématiques traditionnelles (eau, énergie, déchets..), le fonds pourra se positionner sur des technologies propres d'avenir telles que les moteurs hybrides, l'énergie marée-motrice, la désalinisation, les bio-carburants de deuxième génération, l'efficacité énergétique, la dépollution, la chimie verte...

La défiscalisation : carte maîtresse du FCPI

L'investissement dans un FCPI permet à la fois d'être moins corrélé aux fluctuations des marchés boursiers. Il doit être conservé pendant 8 ans minimum pour bénéficier de plusieurs avantages fiscaux **en contrepartie du risque de perte en capital** :

- ➔ une réduction de 50% de l'ISF et de la base imposable de l'ISF sur la quote-part de 60% investie dans des PME éligibles dans la limite de 20 000 euros par foyer ;
- ➔ une réduction de 25% de l'IR sur la fraction du versement n'ayant pas donné lieu à réduction ISF (soit 40%) dans la limite de 6 000 euros par couple.

« **Donnons du sens à l'innovation** »

Contact presse : Isabelle PRIAULET
01 58 18 62 91 - priaulet@champlain.fr